

Légende

■ Bâtiments
□ Limites parcellaires
□ Bassin versant de la Clarence
□ Cours d'eau
□ Limites communales
□ Zones soumises à une cote de plancher supérieure à la cote terrain naturel + 20 cm
□ Secteurs de prairie et forêts de pente > à 3 %
□ Sous bassins versants
□ Mairie
¹ Bâtiments de culte



